



**Bureau de normalisation
du Québec**

Le BNQ est membre du Système
national de normes (SNN).

ANNEXE AU CERTIFICAT

Page 1 de 1

LES FERMES W. CYR & FILS ENRG.

314, rang Saint-François
Saint-Patrice-de-Sherrington (Québec) J0L 2N0

CanadaGAP v. 10.0/2023-04-01 Programme de salubrité des aliments CanadaGap / version 10.0

Numéro du certificat : **2652**
Date de délivrance : **2023-12-08**
Date d'expiration : **2024-12-31**

Guides applicables au présent certificat

Guide de salubrité des aliments pour les fruits et légumes frais de CanadaGAP®

Site de production / Poste d'emballage

314, rang Saint-François, Saint-Patrice-de-Sherrington (Québec) J0L 2N0

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et CanadaGAP déclinent toute responsabilité à l'égard des programmes et des installations qui font l'objet d'un audit de même qu'à l'égard de toute activité ou mesure survenant avant ou après l'audit réalisé par le BNQ. Le BNQ certifie uniquement que l'établissement satisfait aux exigences dans le cadre de l'audit indépendant qu'il a réalisé pour s'assurer de la conformité aux exigences du Programme CanadaGAP pour la procédure décrite aux présentes, à la date figurant sur le certificat. Le BNQ et CanadaGAP déclinent toute responsabilité ou obligation en ce qui a trait à la mise en œuvre ou non par l'établissement des recommandations formulées dans le rapport d'audit. Le logo de CanadaGAP est une marque de certification appartenant à CanAgPlus utilisée avec permission par le BNQ.

HISTORIQUE

Date	Description de la modification
2015-12-02	Délivrance du certificat.
2016-09-15	Modification du certificat : ajout de la production d'oignons dans la portée.
2016-12-02	Renouvellement du certificat.
2017-12-15	Renouvellement du certificat.
2018-12-17	Modification du certificat : exclusion de la récolte des oignons. Renouvellement du certificat.
2019-12-03	Modification du certificat : changement d'option de certification pour l'option C. Renouvellement du certificat.
2020-12-02	Renouvellement du certificat.
2021-12-01	Renouvellement du certificat.
2022-10-19	Modification du certificat : ajout de l'emballage de pommes de terre destinées au marché frais à la portée.
2022-12-09	Renouvellement du certificat.
2023-10-06	Modification du certificat : retrait de l'exclusion de la récolte d'oignons et ajout de l'emballage d'oignons.
2023-12-08	Renouvellement du certificat.

LA PRÉSENTE ANNEXE FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU CERTIFICAT.